

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

*Lundi 10 octobre 2022*

Présents : *Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Silvia ROPA, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD, Magali GRANGY, Dominique THOMAS, Christelle LOMBARD*

Absent(e)s excusé(e)s : *Gérard VOIRIN (pouvoir à Christelle LOMBARD), Bruno HURIOT (pouvoir à Dominique THOMAS), Janine TRELAT (pouvoir à Joris HURIOT), Magali GRANGY (pouvoir à Christine MARCHAL LABAYE)*

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Loïc LIDDELL de son mandat de Conseiller Municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2022

Unanimité

2. Compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal (délibération n°20/2020 du 08/06/2020)

Unanimité

3. Rénovation d'un local commercial en commerce multi-services dans le cadre de l'opération « 1000 cafés » - Avenants

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes concernant ce projet. Il explique que suite à la fin des travaux, des avenants sont nécessaires pour les lots suivants :

- lot 05 : Menuiseries intérieures bois : - 2 552,00 € HT
- lot 11 : Peinture - Nettoyage : - 1 246,87 € HT
- lot 12 : Serrurerie : - 5 409,80 € HT

D'autres lots sont en attente et il demande au Conseil Municipal, dans une bonne marche de l'administration, de l'autoriser à signer les éventuels avenants relatifs à ce marché.

Unanimité

#### 4. Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) - Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2022 et propose à l'assemblée le contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur MICALLEF Fabrice, architecte à Mattaincourt, pour le projet d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles.

Le taux des honoraires s'élève à 8,5 %.

Unanimité

#### 5. Communauté de Communes - Attributions de compensation définitives 2022

Monsieur le Maire rappelle le contexte et l'historique liés à ce dossier de l'attribution de compensation. Il fait référence au Conseil Communautaire du 28 septembre 2022 qui a délibéré sur les attributions de compensation définitives 2022 aux communes concernées.

Il explique à l'assemblée que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'attribution de compensation définitive de la commune de Mattaincourt pour l'année 2022 proposée par la Communauté de Communes à hauteur de 173 104,50 €, soit une perte de 35 042,00 € par rapport à l'attribution historique.

CONTRE : 12 / ABSTENTION : 1

#### 6. Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet

Dans le cadre d'une réorganisation du service administratif, Monsieur le Maire propose la création, à compter du 14 novembre 2022, d'un emploi permanent d'adjoint administratif dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 15 heures hebdomadaires.

Unanimité

#### 7. Dispositifs jeunesse

Parce que la jeunesse est une richesse et sur proposition de la commission « Finances - Administration générale et Vie économique », Monsieur le Maire présente une diversité de dispositifs s'adressant aux jeunes mattaincurtiens dans le souci de les accompagner vers l'autonomie.

Le recensement de ces dispositifs est présenté ci-après. Il est proposé une application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Être jeune à Mattaincourt, c'est pouvoir bénéficier de :

- Lauréats du brevet ou du baccalauréat : sans distinction de mention, un bon d'achat dans un commerce mirecurtien : 20,00 € pour le brevet et 30,00 € pour le baccalauréat
- Aide à la pratique d'une activité sportive ou culturelle : jusqu'à 17 ans révolu. 50 % du montant de la cotisation dans la limite de 50,00 €. Une demande par an et par enfant.
- « Vacances pour toutes et pour tous » (séjours collectifs et classes découvertes) : 5,00 €/enfant et par jour (pour 14 jours dans l'année civile) - Jusqu'à 17 ans révolu - 1 demande par an - Présenter une facture du séjour.
- Bourse au permis de conduire : 350,00 € pour 35 heures de travail d'intérêt général au service de la collectivité.

Critères :

De 15 ans (révolus) à 25 ans (révolus)

Habiter Mattaincourt (garde alternée acceptée)

Justifier d'une inscription dans une auto-école

Dispositif n'est pas applicable pour les personnes ayant fait l'objet d'un retrait de permis de conduire

Dossier de candidature à compléter

- Projets/Initiatives : La commune de Mattaincourt apporte une aide matérielle ou financière aux jeunes porteurs d'un projet. Toute l'année et quel que soit la nature du projet, les jeunes peuvent déposer une demande auprès du secrétariat de Mairie où les élus municipaux et les services communaux étudieront les moyens pouvant être apportés.

Mais aussi : La Mission Locale de la Plaine des Vosges est présente pour apporter des réponses aux questions sur la recherche d'emploi et les différentes formations proposées.

Unanimité

#### 8. Achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie

Sur proposition de la commission « Aménagement du territoire », Monsieur propose la mise en œuvre d'un achat groupé de récupérateurs d'eaux de pluie à destination des habitants de Mattaincourt. La commune achètera les équipements à prix négociés pour les revendre aux personnes qui se seront manifestées.

Unanimité

## 9. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de nommer un correspondant incendie et secours parmi les Adjointes ou les Conseillers Municipaux.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Mathilde BERTRAND est candidate et est élue à l'unanimité.

## 10. Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne – Remplacement de Brice MARLANGEON

Il convient de remplacer Brice MARLANGEON, délégué au syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne pour la commune de Mattaincourt.

Joris HURIOT, Maire, propose sa candidature à l'assemblée et est élu à l'unanimité.

## 11. Vente des structures de l'aire de jeux intergénérationnelle

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le principe de vendre les anciennes structures de l'aire de jeux intergénérationnelle se situant à l'hôpital du Val du Madon. Une offre a été reçue pour ces jeux. Elle s'élève à 1 165,00 €.

Unanimité

## 12. Convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec le SCOT des Vosges Centrales

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour la valorisation des CEE avec le SCOT des Vosges Centrales qui permet un prix de vente avantageux.

Unanimité

## 13. Virement de crédits :

Monsieur le Maire propose d'adopter les décisions modificatives suivantes du budget principal 2022 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 - Dépenses imprévues d'investissement	3 530,00	
D 2115-07 - Aménagement du second axe de la traverse		14 750,00
D 2116 - Cimetières	1 000,00	
D 2117 - Bois, forêts	17 060,00	
D2128-310 - Aire de jeux intergénérationnelle		1 710,00
D 2152 - Installation de voirie (Panneaux de signalisation)		950,00
D 2188 - Autres immobilisations corporelles (Illuminations Noël et cendriers)		320,00
D 2313 - Couverture halle publique		870,00
D 2313-306 - Rénovation énergétique Mairie/Ecole	15 070,00	
D 2315-308 - Aménagements abords cimetière		18 060,00
<b>Sous-total</b>	<b>36 660,00</b>	<b>36 660,00</b>
D 678 - Autres charges exceptionnelles (cuves récupérations eau de pluie)		1 530,00
R 7788 - Produits exceptionnels divers (cuves récupération eau de pluie)		1 530,00

Unanimité

14. Forêt communale - Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le futur programme communiqué par les services de l'ONF. Il s'agit principalement d'une exploitation des produits périssables sur l'ensemble de la forêt communale. Une vente des grumes et une nouvelle campagne d'affouage seront organisées en 2023. Le prix de la part d'affouage reste inchangé : 100 €.

Unanimité

15. Prise en charge d'une partie des dépenses périscolaires pour les familles accueillant des enfants réfugiés Ukrainiens

Des enfants réfugiés Ukrainiens sont scolarisés à l'école primaire de Mattaincourt. Compte tenu de la situation géopolitique, Monsieur le Maire propose d'accorder à tous les enfants réfugiés en provenance de l'Ukraine, inscrits à l'école primaire de la commune, la prise en charge de la moitié des dépenses relatives à la cantine et la garderie périscolaire.

Unanimité

16. Rapport d'activité 2021 du SDEV

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal en prend acte.

17. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'eau du syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), le rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal en prend acte.

18. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2021 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), le rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal en prend acte.

19. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2021 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), le rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal en prend acte.

20. Rapport annuel d'activité de l'année 2021 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), le rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## 21. Lancement de la procédure de consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet de requalification du second axe de Mattaincourt

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2021 concernant la validation de la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE des Vosges pour le projet de requalification du second axe de la traverse de Mattaincourt qui intègre la requalification de la séquence d'entrée sud-est et du bourg et l'aménagement d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air.

Il explique que l'étude préliminaire – état des lieux et orientations – est finalisée par le CAUE des Vosges. Elle a fait l'objet d'informations aux élus municipaux, auprès des acteurs et partenaires concernés mais aussi auprès de la population locale.

Désormais, il convient de lancer une procédure, dès ce mois d'octobre, de consultation pour recruter un maître d'œuvre par l'intermédiaire d'une procédure concurrentielle avec négociation sans remise de prestation.

Unanimité

### **Informations diverses :**

- Projet régional de réouverture de la ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville, dite « Ligne 14 » :

Monsieur le Maire fait un point de situation sur le projet régional de réouverture de la ligne ferroviaire.

Il précise qu'aucune information n'a été communiquée à la commune de Mattaincourt depuis l'été 2021. Aussi, il s'est rapproché en janvier 2022 puis au mois d'août 2022 de la Direction des Mobilités Ferrées de la Région Grand Est. Il lui a été indiqué, en retour que « le projet de réouverture de la ligne Nancy-Vittel-Contrexéville se poursuit ».

Le 17 septembre dernier, Monsieur le Maire a sollicité une intervention, en Conseil Municipal de ce lundi 10 octobre, d'un (ou une) élu régional pour faire un point sur ce projet. Par mail du 5 octobre dernier, il lui a été répondu que la Région ne sera pas en mesure de participer à cette séance mais qu'une « rencontre politique avec l'ensemble des élus de la ligne » sera réalisée d'ici la fin de cette année.

Il est rappelé qu'un COREST doit être organisé. Celui-ci a été décalé à plusieurs reprises.

Enfin, il est indiqué, par l'assemblée, qu'il est essentiel d'apporter des réponses aux interrogations des riverains quant à la réouverture de cette ligne ferroviaire.

- Rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire :

Projet dont le plan de financement prévisionnel est en cours de finalisation. Une aide de 197 000 € au titre de la DSIL a déjà été accordée.

Ce projet, pour une meilleure soutenabilité financière, se réaliserait en deux tranches : une ferme (efficacité énergétique) et une conditionnelle (aménagement fonctionnels). Début des travaux envisagés pour l'été 2023.

- Partage de la taxe d'aménagement communes/intercommunalité,
- Procédures administratives pour non-respect de prescriptions environnementales :

Monsieur le Maire fait un point de situation sur la situation environnementale du site dit des « Fours à chaux » et route de Solenval.

- Travaux de replantation de la parcelle scolytée (parcelle 5) en forêt communale :

Le projet est décalé pour laisser place à une régénération naturelle sur site.

- Plan iode :

Monsieur le Maire fait un point sur la réalisation du plan communal de distribution des comprimés d'iode en cas d'exposition à l'iode radioactif. En cas d'incident nucléaire ou de transport nucléaire, le plan mis en place organise la distribution de comprimés d'iode sur le département afin de protéger la population des effets radioactifs sur la glande thyroïde.

- Projet de création d'une image labellisée « imagerie d'Épinal ».
- Recensement de la population 2023 : recrutement de deux agents recenseurs. Il est proposé de fixer leur rémunération comme suit : une part fixe et variable suivant la dotation qui sera faite à la commune. Unanimité.

Le Conseil Municipal est clos à 20h00. La parole est laissée au public présent.